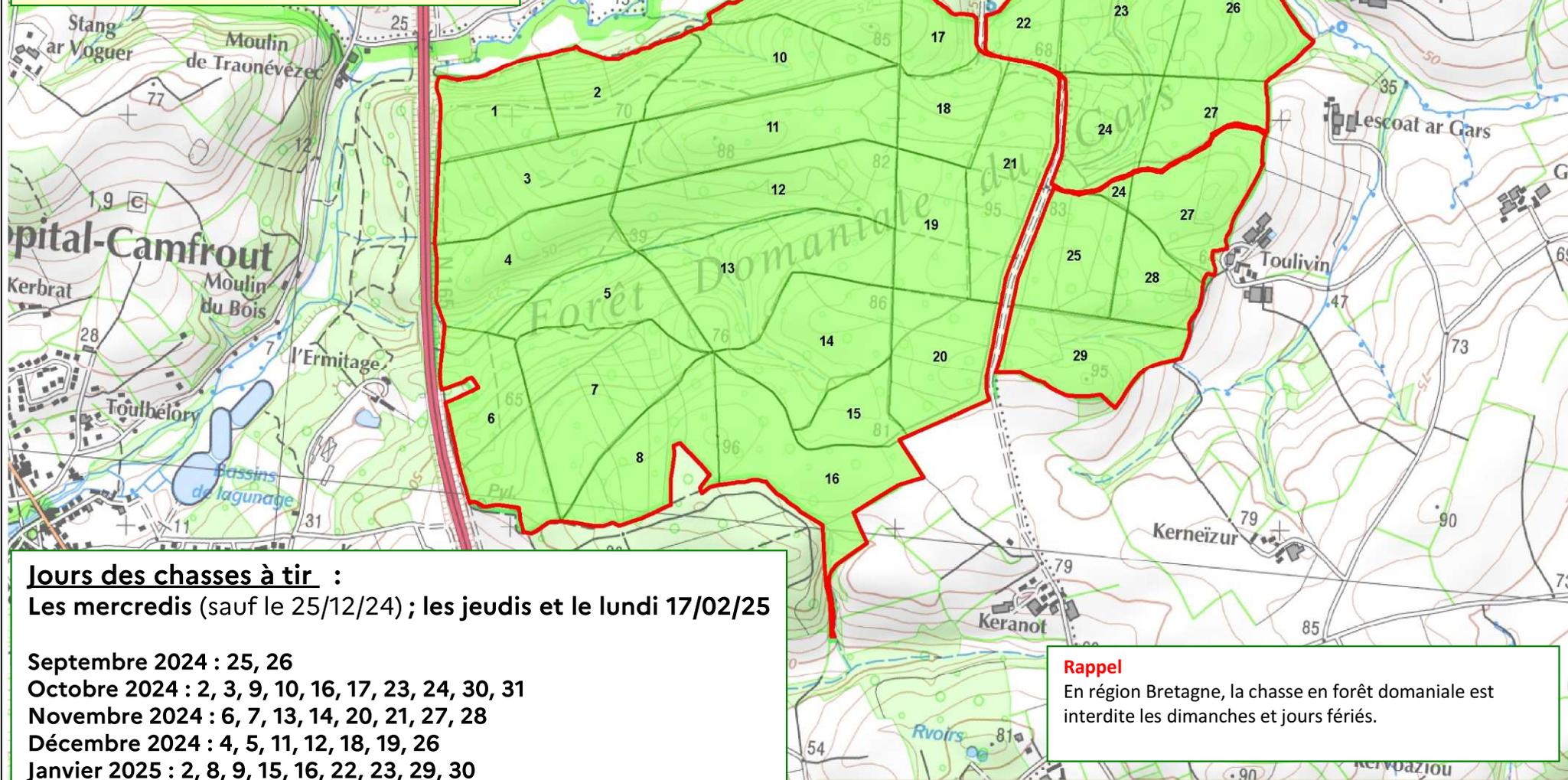


Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis. Merci d'adapter votre visite à ces contraintes.

Par sécurité, n'hésitez pas à manifester votre présence (port du gilet fluo jaune conseillé).



Jours des chasses à tir :

Les mercredis (sauf le 25/12/24) ; les jeudis et le lundi 17/02/25

Septembre 2024 : 25, 26

Octobre 2024 : 2, 3, 9, 10, 16, 17, 23, 24, 30, 31

Novembre 2024 : 6, 7, 13, 14, 20, 21, 27, 28

Décembre 2024 : 4, 5, 11, 12, 18, 19, 26

Janvier 2025 : 2, 8, 9, 15, 16, 22, 23, 29, 30

Février 2025 : 5, 6, 12, 13, 17, 19, 20, 25, 26

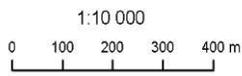
Rappel

En région Bretagne, la chasse en forêt domaniale est interdite les dimanches et jours fériés.

Calendrier de chasse – saison 2024-2025

FORÊT DOMANIALE DU BOIS DU GARS

calendrier établi sous réserve de modifications : www.onf.fr



BD ONF
Scan 25®, IGN®, 2015

Agence de Bretagne

Carte réalisée le 06/09/24

Lot de chasse

Zone de non tir

Parcellaire forestier

Zone de non chasse